



Litige pour vendre ma maison avec un voisin

Par **Christelle Barrier**, le **06/01/2019 à 17:27**

Bonjour, voilà ma situation. Je possède une maison d'habitation construite en 2011 sur un terrain légué par donation de mes parents. J'ai dû faire faire un chemin cadastré pour servir ma propriété qui passe sur celle de mes parents avec acte notariale pour le droit de passage. Jusqu'à là rien à redire, mon papa est décédé en 2015 et depuis 3 ans ma mère est rentrée dans une guerre avec moi sans fin avec de multiples plaintes, insultes, violences, déplacement sans cesse de la gendarmerie, garde champêtre etc...

J'ai donc pris la décision de vendre ma maison en mars 2017 pour me protéger de ses provocations et avec l'accord des gendarmes... Le souci est que à chaque fois que les agences immobilières. Même lors de visites que je réalise moi-même, ma mère qui habite 300 mètres sort de chez elle et est prolifique des insultes envers moi, les visiteurs en hurlant que la maison est à elle etc et d'innombrables insultes sur ma personne..

Je ne sais plus quoi faire j'ai signé une offre pour une autre maison mais j'ai jusqu'au mois de mars la payée..

Les visiteurs fuient à chaque fois.. Ma maison est estimée à 260 000 €. Actuellement j'ai mis une annonce à 205 000 € tellement je souhaite qu'elle parte vite.. Aujourd'hui encore je viens de faire une visite... Les gens ont eu un coup de foudre pour la maison et l'extérieur.. Mais lors d'une seconde promenade dans le terrain, ma mère est sortie en hurlant des insultes à mon égard... J'ai honte face aux visiteurs.. Ils sont repartis en me disant bon courage....

Je ne sais plus quoi faire.. Ni où frapper pour avoir de l'aide

Sachant que je suis allée signaler cette situation aux gendarmes qui connaissent bien le caractère très virulent de ma mère

Le conciliateur

Un avocat

Le garde champêtre

Le maire de ma commune

Je vous demande de l'aide juridique.. Comment puis-je vendre cette maison...

J'en suis même à vouloir me la faire saisir volontairement pour enfin vivre..

Je sais plus à qui m'adresser !!!!

Merci de votre aide .

Par **nat33**, le **07/01/2019** à **23:57**

Bonjour, des personnes pourraient-elles se porter témoins pour que vous alliez porter plainte auprès du commissariat pour injures publiques, ce qui est répréhensible. Plantez une haie bien dense...

Par **youris**, le **08/01/2019** à **09:25**

bonjour,

vous venez avec un huissier (déguisé en acquéreur potentiel) qui pourra constater le comportement de votre mère ce qui pourra vous permettre de faire une procédure judiciaire contre votre mère.

vous pouvez dans un premier temps, consulter un avocat qui pourra envoyer un courrier à votre mère, ce qui pourrait la calmer.

salutations